

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-012
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de Monsieur FEBWET Stéphane, représentant de l'entreprise Confort Electricité Services sise 7 A, Rue Principale à GRIES (67240) du 11/01/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de fouille ponctuelle pour réparation de fourreaux pour le compte de l'entreprise ERT Technologies pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

**Du 3 février 2025 au 7 février 2025, pendant cinq (5) jours,
16, Rue de la Gare**

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit au droit du chantier

Réglementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : La chaussée sera rétrécie ponctuellement au droit du chantier.

Article 2: Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur la zone de chantier.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Confort Electricité Services.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 20 JAN. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : Confort electricite services

Adresse : 7a rue principale

Code postal : 67240 Localité : Gries Pays : France

Nom contact : Febwet Prénom contact : Stéphane

Téléphone : 0682427719 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : contact@ces67.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : ERT-technologies

Adresse : 20 Allée des Maronniers

Code postal : 88190 Localité : Golbey Pays : France

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 16 Nom de la voie : Rue de la Gare

Code postal : 67610 Localité : La Wantzenau

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : Forule ponctuelle pour opération de fouilles

Date prévue de début des travaux : 03/02/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1J

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) SJ Date de début de réglementation 03/02/2025

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler

véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

déviations des piétons sur trottoir d'en face

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Numéro d'affaire : _____

Fait à : Gries

Le : 11/01/2025

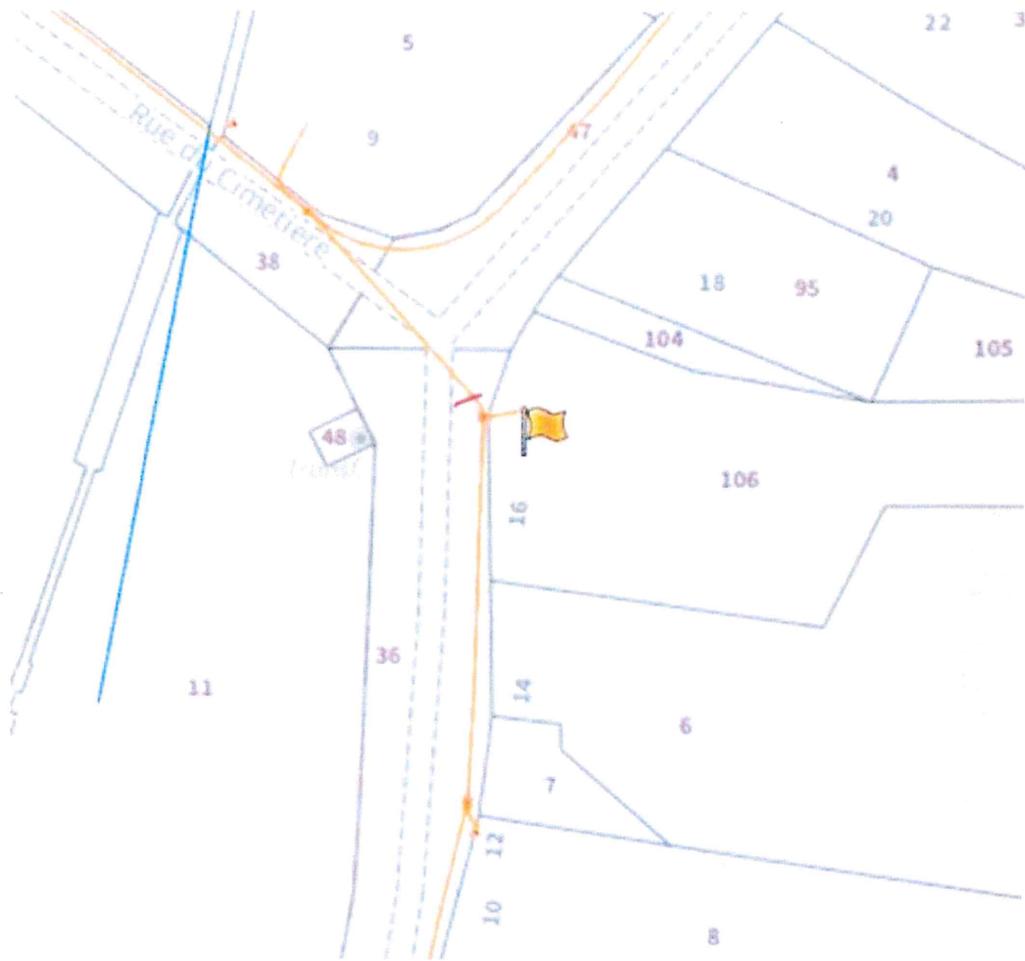
Nom : Febwet

Prénom : Stéphane

Qualité : Gérant

(DAC_P2_V5_v1.00)





Karim FADILI
Conducteur de travaux
BACKBONE



Fixe : 03 88 77 84 06
GSM : 06 16 73 18 83
Mail : k.fadili@ert-technologies.fr
Agence : EST

ALTICE Technical Services France

www.ert-technologies.fr

10 rue des Frères Lumières - 67201 ECKBOLSHEIM